



Règlement concours des décorations de Noël 2021

Article 1 : organisateur du concours

Dans le cadre des fêtes de fin d'année, la ville de Cuxac d'Aude organise un concours de décorations de Noël.

Article 2 : objet du concours

Le concours des illuminations-décorations de Noël a pour but de donner aux fêtes de fin d'année une ambiance féerique et lumineuse.

Il a pour objet de sélectionner et de récompenser l'investissement et l'implication des cuxanais dans la décoration de leur façade et jardin.

Ces réalisations sont le résultat d'une démarche volontaire. Il s'agit de réaliser l'illumination-décoration de façade de maisons et de jardins situés sur le territoire communal et visible de la voie publique.

Article 3 : conditions de participation



La participation à ce concours est gratuite et exclusivement réservée aux habitants de la ville de Cuxac d'Aude, la participation implique de fait l'acceptation du règlement intérieur.

Les membres du jury de ce concours seront les enfants des écoles du village. Un bulletin de vote sera remis à chaque enfant dans son cahier scolaire de liaison.

Les membres du jury s'interdisent de pénétrer sur les propriétés privées. Les illuminations décorations doivent donc être visibles de la rue ou de la route entre 17h30 et 22 h.

Les cuxanais désirant participer au concours doivent :

- S'inscrire en Mairie ou sur le site Internet de la ville www.mairie-cuxacdaude.fr
- Lire le règlement et l'accepter
- Retourner le bulletin d'inscription soit par mail mairie.cuxac.d.aude@orange.fr soit en Mairie dépôt dans la boîte aux lettres



Article 4 : Dates du concours

La date limite d'inscription est fixée au 1er décembre 2021. Toute inscription reçue après cette date ne pourra être prise en compte.

Le jury visitera les illuminations du samedi 11 au vendredi 17 décembre inclus.

Article 5: Catégorie du concours

Concours ouvert aux particuliers (façades et jardins)

Article 6 : critères du jugement et de notation

Les éléments pris en compte pour la notation sont les suivants :

1-qualité : effet d'ensemble des illuminations et décoration

2-sens artistique : l'harmonie entre les illuminations et les décorations,
la créativité et l'originalité des décors

3-les décorations non lumineuses seront valorisées lors de la notation par les jurés.

Conseil : pour la protection de l'environnement, optez pour des ampoules leds à faible consommation, des décors fluorescents à énergie solaire, etc. Ce critère n'est cependant pas pris en compte lors du jugement.



Article 7 : composition du jury

Les enfants des écoles de Cuxac d'Aude composeront le jury.



Article 8 : responsabilité et sécurité

Les illuminations sont réalisées par les participants, sous leur propre responsabilité et selon les normes de sécurité en vigueur. Il revient aux participants de prendre en charge les assurances nécessaires à la réalisation de l'installation. La municipalité ne pourra, en aucun cas, être tenue pour responsable de quelque dommage que ce soit.

Article 9 : droit à l'image

Le fait de participer au concours implique le consentement et l'autorisation donnés aux organisateurs de photographier des illuminations de décorations, d'utiliser les photos gratuitement et sur tous les supports, et à leur volonté, dans des documents audiovisuels, graphiques et autres outils de communication.

Article 10 : acceptation du règlement

L'inscription au concours entraîne, de la part des participants, l'acceptation sans réserve du présent règlement ainsi que les décisions prises par le jury.

Article 11 : modification du présent règlement

La ville se réserve le droit de modifier le présent règlement avant chaque édition du concours.

Article 12 : vote, attribution et remise de prix

Chaque enfant déposera son bulletin de vote soit à l'ALSH soit à la médiathèque dans une urne prévue à cette effet au plus tard le 17/12/2021.

Les 3 lauréats du concours recevront des bons d'achats chez nos commerçants locaux.

Tous les participants du concours seront invités à une cérémonie de remise de prix le mardi 21/12/2021.

